

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

130 francs de Pension

A. En argent, bled, vin, ou bois?

argent 61. francs, on les mesure de Moudon  
en bois pour son usage mais il faut que le Régent s'explique à  
ses frais

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? *paye de la Caisse Communale*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? *Dun Jardin ci dessous*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? *la Commune retire un Carteron de Chaque Enfant pour faire les l. & Carterons quelle paye au Régent*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Montprévegre Village*
  - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*
  - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse d'Agence de Montprévegre*
  - d. District *D'Oron*
  - e. Canton *Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Dans le premier quart d'heure du Côté de Bire de l'école sont contenues 22 Maisons  
Dans le second quart d'heure 20 Maisons.  
Il est à observer que ce dernier quart d'heure est plus long que la distance de 15 Minutes mais comme il ne l'étoit pas assez pour en faire deux, on a cru devoir y réunir toute la partie du Village qui est au vent de l'école  
NB. On observe encore qu'une des Communions de Montprévegre Jacques Hébert le fontenier ayant à sa maison près la Commune de Bresselles on ne la point comprise ici comme étant hors du territoire de Montprévegre  
Le seul Village de Montprévegre a droit d'envoyer les Enfants à l'école du dit lieu  
Il n'y a point de Village ni hameaux qui appartenent au ressort de l'école que Montprévegre Mais ce Village est composé de diverses Maisons dispersées ça & là Les plus éloignées sont à un bon tiers de lieu de la Maison  
Quoique les seuls Enfants de ce lieu aient droit à l'école cependant on y admet plusieurs Enfants du voisinage qui se trouvent à une plus grande proximité de l'école de Montprévegre que de celle de la Commune dont ils sont ressortissants par exemple de la Maison dite les Moilles qui est près Bresselles il y en a trois. Des qu'on va de Bresselles vers qui fréquentent l'école

447

*Montprévegre*

MOITOURTMI

*Montprévegre Village Commune Paroisse d'Agence de Montprévegre*

*D'Oron Leman*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les Ecoles voisines a une lieue en Circonférence sont celles des Culayes a demilieue, et au Sud Est, De Merières et de Carouge a trois quart de lieue au Nord Est, De Connelles a trois quart de lieue Et de Ropraz a une lieue, Les deux dernières au Nord,

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Des Culayes a Merières, il y a trois quart de lieue, De Merières a Carouge quart d'heure, De Carouge a Ropraz trois quart et de Ropraz a Connelles quart d'heure

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

A lire, a écrire, a prier Dieu le plein chant des Psaumes, On en fait apprendre aux Enfants par ceux de même que quelque Catechisme et enfin quelque peu des premières Regles de Arithmétique

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tien l'école toute l'année sauf pendant le Carême des moissons, En été une fois, & en hyvers deux fois par jour, En hyvers trois heures le matin, et deux heures après

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

En hyvers trois heures le matin, et deux heures après midi, En été la durée de l'école est proportionnée au nombre des Enfants qui s'y trouvent. La Bible Les Psaumes le Catechisme retouché & abrégé du Catechisme de Berne

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Les Préceptes & Réglemens sont observés autant que possible & comme dans la plus part des autres écoles

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hyvers environ cinq heures, En été elle varie beaucoup selon le nombre des Enfants

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués tant Garçons que filles en trois classes, La première comprend ceux qui peuvent lire a l'ouverture du livre, La seconde ceux qui ont leur tâche & qui ne lisent qu'après s'être préparés, La 3. ceux qui épellent ou qui sont l'Alphabet

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur faisoit subir un Examen a tous les Aspirants admissibles, d'après lequel il presentoit au Baillif de Moudon ceux qui lui paroissoient les plus eligibles, Et le Baillif choisissoit un des nommés a qui il faisoit expedier son Brevet

b. D'où est-il? De Wibroye

c. Son nom Jean Francois George

( 3 )

d. Son Age.

Cinquante Sept ans, resolu en Aoust 1798

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Trois un fils, et deux filles qui sont mariées

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Est Instituteur a Montpreveyre depuis 31 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Auparavant étoit Maître d'École a Esertes Et Wibroye

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Point d'autre que celle de la Conduite de la Maison

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hyvers quarante Enq En été elle varie extrêmement tantôt une vingtaine tantôt une dizaine tantôt 3 ou 4. Selon le tems Et la Saison

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Elle possède quelques fonds soit en terre soit en argent Leur valeur annuelle peut être de 42. Eus petits 10. Et un Cent

b. Quelle en est la valeur?

Ils proviennent de la Caisse Communale sauf 37 florins 6. sols qui derivent d'un fonds de Cent Eublaues donné par le Gouvernement en faveur de l'école, et 10 florins derivant d'un leg

c. Source des revenus.

Ils en sont entièrement séparés

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien pour y être admis

15°. Bâtiment de l'école.

Il est en passablement bon état, Il n'y a pas 40 ans qu'il a été bâti

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il n'y a qu'une seule Chambre pour l'école, qui est dans le même bâtiment

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

La Maison d'École appartient a la Commune qui la fait bâtir l'Instituteur ne loue rien Et y fait sa demeure & ses Leçons

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école.

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent 26 Ecus 16 bats Créatzer Imble rien mais 3 sacs de méteil de Moulin mesure de Lausanne, & rien rien six Chars de bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Né dérive de rien de semblable*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Les sommes assignées & payées à l'école sont 1°. Le fond fait par le G. devant Gouvernement vaut annuellement 16 francs. 2°. Le legs pieux 8 francs. Par la Commune la valeur annuelle 16 sacs petits & deux bats.*

c. Fondations? *Rien*

d. Caisses communales? *+*

e. Biens d'église? *Rien*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *Point d'argent ne se paye par les Pères de famille*

g. De biens-fonds? *N'y a pas d'autres biens-fonds que celui que la Commune laisse pour au Agent auquel on peut joindre un morceau de Jardin & un Chenevier dension un quartier de Semence, & de ces réunis peuvent valoir à l'école 4 francs par an*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*46*  
Réponses concernant la Commune de Corselles  
Réponses relatives de la Commune de Rograz

1°. Corselles

a. un Village

b. une Commune

c. Paroisse de Merières Agence de Corselles

d. Viron

e. du Léman

1°. Rograz

a. un Village

b. une Commune

c. Paroisse de Merières Agence de Rograz

d. Viron

e. du Léman

2°. La Circonférence du premier quart d'heure comprend avec le village quarante cinq maisons, celle du second vingt cinq Maisons - La Circonférence du premier quart d'heure comprend avec le village quarante sept maisons celle du second huit Maisons.

3°. Chez les Porchets, la Moleyre, Gollie, Gillette, chez les Chénis, le Riaux Graubon. Les granges & Uffières

a. Les Porchets est de six minutes, de la Moleyre de dix huit minutes, Gollie de dix huit minutes, Gillette de vingt minutes, les Chénis de vingt cinq minutes, le Riaux Graubon de vingt cinq minutes. Les granges sont éloignées de quatre minutes, & Uffières de vingt minutes.

b. Le nombre des enfants de chez les Porchets est de six, de la Moleyre cinq, de Gollie neuf, de Gillette quatre, de chez les Chénis quatre, du Riaux Graubon deux enfants; Les granges envoient à l'école cinq enfants, & Uffières quatre enfants.